



MAITRE NAGEUR SAUVETEUR (H/F)

390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

Référence de l'offre : Direction Sports Montagne Tourisme – Réf. 038260803001307
Date de diffusion 03/08/2026
Nombre de poste 1

Poste à pourvoir Dès que possible
Date limite de candidature 06/09/2026
Date prévisionnelle de l'entretien : 24/09/2026

Type d'emploi : Contractuel ou Titulaire externe en disponibilité
Type de recrutement : Poste non permanent – CDD 10 mois

Cadre d'emplois : Des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives - Catégorie B (filière sportive)

Lieu de travail : Centre nautique intercommunal de Pontcharra – 696 avenue de la Gare – 38530 PONTCHARRA

Temps de travail : Temps complet (annualisé)

Environnement de travail : Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.

Au sein de la direction SPORT, MONTAGNE et TOURISME, le pôle aquatique est constitué de 2 piscines couvertes, 4 piscines d'été et d'une base de loisirs. Le poste est basé à la piscine de Pontcharra mais pour nécessité de service, l'ensemble des agents sont susceptibles de travailler sur l'ensemble des sites du pôle aquatique.

Descriptif du poste : Sous la responsabilité directe du chef(fe) de bassin, vous coordonnez et mettez en œuvre sur le plan pédagogique et éducatif, les activités physiques et sportives de l'établissement. Vous encadrez l'exercice de la natation pour des groupes d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Vous assurez la surveillance et veillez à la sécurité des participants et du public.

Missions :

Assurer la surveillance et la sécurité des usagers et bassins

- Assurer un rôle préventif auprès des différents publics
- Garantir la sécurité et surveiller en se conformant au POSS
- Respecter le POSS et les postes de surveillance
- Appliquer et faire respecter les consignes de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur
- Mettre en œuvre les soins et secours d'urgence en cas de nécessité.
- Repérer les comportements à risque, dialoguer et réguler les conflits.
- Installer, enlever et ranger le matériel nécessaire au bon fonctionnement des APS.
- Si besoin accompagner les personnes en situation de handicap lors de leur mise à l'eau et sortie
- Vérifier chaque jour le bon fonctionnement du matériel de réanimation et le bon état de l'infirmerie, détecter les anomalies des matériels de secours et pédagogiques.
- Participer activement aux exercices de sécurité, de secours et aux formations continues obligatoires.

Enseigner la natation scolaire et la natation à l'ensemble des publics lors de stages, école de natation ou d'animations

- Inscrire son intervention au sein d'un projet pédagogique
- Adapter son intervention en fonction des niveaux et des capacités d'apprentissage

- Analyser les déterminants de la performance sportive et programmer des entraînements adaptés
- Conseiller les enseignants sur l'apprentissage de la natation scolaire
- Préparer et évaluer les séances
- Tenir à jour les documents pédagogiques
- Faire appliquer les normes d'encadrement et les textes en vigueur

Accueillir, renseigner et orienter les usagers, les groupes sur le site en réalisant les contrôles nécessaires et le rappel des règles

Profil demandé

Maître-nageur/euse sauveteur/euse : BEESAN ou BPJEPS ou DEJEPS, PSE1 ou PSE2 (à jour), CAEPMNS (à jour)

Expérience souhaitée en enseignement scolaire

Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité

Respecter et faire appliquer le règlement intérieur

Maîtriser les techniques de sauvetage

Maîtriser la pédagogie générale des activités de la natation

Permis B souhaité

Spécificité(s) du poste :

Grande amplitude horaire - Horaires de travail en coupés

Travail en soirée, les weekends (1WE/2) et jours fériés

1 jour de repos fixe en semaine (hors vacances scolaires)

Le planning change selon les périodes : périodes scolaires, vacances

Rémunération :

Salaires par mois **pour un temps complet**, de **1867,02 € brut** (échelon 1) + **450 € brut** prime fonction + **75€ brut** prime contrainte week-end + prime complémentaire équivalente à 1/12^{ème} de la rémunération

Avantages :

- Tickets restaurant avec participation de 60% employeur
- Plan de déplacement (75% de participation aux frais d'abonnement transports) et forfait mobilités durables (jusqu'à 300€ par an)
- Participation mutuelle santé labélisée et participation possible à la prévoyance (contrat groupe)

Sous conditions : Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc ...) : prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS et possibilité d'adhésion au COS interne.

Procédure :

Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.le-gresivaudan.fr/emploi> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.

Pour les fonctionnaires, merci de joindre votre dernier arrêté.

Contact :

M. David GRAVINA : Responsable adjoint et chef de bassin du centre nautique intercommunal de Pontcharra : dgravina@le-gresivaudan.fr

Règle statutaire :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2^o du CGFP).

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.